

Vierte Sitzung – Quatrième séance

Mittwoch, 4. März 1987, Nachmittag
Mercredi 4 mars 1987, après-midi

16.00 h

Vorsitz – Présidence: M. Cevey

87.005

Aussenwirtschaftspolitik 1986/2
Politique économique extérieure 1986/2

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 74 hiervor – Voir page 74 ci-devant

M. Gautier, rapporteur: C'est, je crois, la quinzième fois que j'assiste au débat sur le rapport sur le commerce extérieur et c'est la première fois qu'on note une pareille affluence d'orateurs à cette tribune à ce propos. Je me demande si c'est un nouvel intérêt pour notre commerce extérieur, pour nos rapports, notamment, avec l'Europe communautaire, ou si c'est davantage un intérêt pour le nouveau chef du Département de l'économie publique. Dans les deux cas, j'en suis très heureux.

La plus grande part des questions qui ont été posées, soit s'adressent directement au Conseil fédéral – et je laisserai bien sûr M. Delamuraz répondre – soit ont trait au rapport que notre commission demande par voie de postulat.

Cependant, je voudrais apporter quatre ou cinq remarques. Tout d'abord, je voudrais dire à M. Butty et à M. Eisenring, qui se sont préoccupés des différences de sensibilité qui existent entre la Suisse alémanique et la Suisse romande en matière d'approche de la Communauté européenne, qu'il ne faut pas trop se fier aux sondages d'opinions. Prétendre qu'il y a 56 pour cent de Romands favorables à une adhésion à la Communauté, c'est certainement le cas dans les sondages, mais ce n'est probablement pas l'opinion de la Suisse romande parce que la plupart des gens interrogés n'étaient pas bien informés sur le problème. Il est possible aussi que les Romands se sentent plus concernés, plus intéressés par la politique européenne que certains cantons alémaniques. Cela s'explique très facilement par la géographie de notre pays. Les cantons romands, à l'exception de Fribourg, sont des cantons-frontière. Or, de nombreux cantons alémaniques n'ont aucune frontière extérieure.

Une chose me frappe dans ce genre de réflexion sur la Suisse et l'Europe, c'est de voir que, très souvent, les plus fervents partisans d'une adhésion à la Communauté sont ceux qui ont combattu avec la plus grande énergie l'entrée de notre pays aux Nations Unies. Cela me surprend, car, sans aucun doute, l'adhésion à la Communauté européenne demanderait beaucoup plus de sacrifices de la part de notre pays, notamment dans le domaine de la souveraineté, du fédéralisme, de la politique de démocratie directe que ne le faisait l'adhésion à l'ONU, et cela sans parler du problème de la neutralité.

Une autre question qui a été évoquée par M. Hösli et d'autres députés est celle du phénomène de la baisse du dollar et de son effet sur l'économie suisse. Lors des séances de commission, l'ambassadeur Blankart, notamment, nous a fait remarquer que la baisse du dollar, comparée à celle qui avait eu lieu en 1978/1979, est nettement moins grave. En effet, si l'on tient compte de toutes les données et que l'on

essaie de calculer une espèce de valeur constante du franc suisse, pour que la situation revienne à ce qu'elle était en 1978/1979, il faudrait actuellement une baisse du dollar à environ 1,20 franc suisse. Or, son cours est toujours en-dessus de 1,50 franc. De plus, en 1978/1979, le franc suisse était aussi réévalué par rapport à toute une série d'autres monnaies, en particulier le Deutsche Mark, qui sont au moins aussi importantes pour notre économie et pour nos exportations que le dollar. Il faut tout de même se rappeler cette baisse du dollar, je l'ai souligné hier, notamment quand on augmente nos coûts de production à coup de prestations sociales; il faut faire attention à notre commerce extérieur.

Restent encore les problèmes de l'agriculture en rapport avec les Communautés européennes. La Commission des affaires économiques aura l'occasion d'en débattre abondamment dans sa prochaine séance, au mois de mai, car nous sommes confrontés à une initiative parlementaire de M. Cottet qui pose toute une série de problèmes sur l'importation de produits agricoles en Suisse. Nous traiterons donc ce sujet ici, soit en juin, soit en septembre.

Il en est de même en ce qui concerne nos relations avec le GATT. Le Conseil fédéral fera paraître prochainement un message relatif à un accord avec cet organisme. Nous aborderons certainement ce sujet à notre session de septembre, le Conseil des Etats ayant la priorité en l'occurrence.

Villiger, Berichterstatter: Wenn Sie diesen Bericht durchlesen, stellen Sie fest, dass unsere Aussenhandelspolitik ein äusserst komplexes Gebiet ist, dass sie 1001 Probleme enthält, die man hier besprechen könnte und die eigene Debatten rechtfertigen würden. Das ist ja auch der Grund, dass hier eine sehr breite Palette von Problemen zur Diskussion gestellt worden ist. Ich möchte aber nur auf jene Fragen eingehen, die von der Kommission behandelt worden sind. Alles andere könnten ja nur eigene Meinungen sein, und das Darbieten von eigenen Meinungen ist wahrscheinlich nicht die primäre Aufgabe eines Kommissionssprechers.

Herr Biel hat hier zuerst das Problem des Agrarimportregimes angesprochen. Herr Eisenring hat in einer ähnlichen Richtung votiert. Die Herren Revaclier und Nussbaumer haben das gleiche Problem von der anderen Seite her beleuchtet.

Es ist eindeutig festzustellen, dass die Gatt-Partner der Schweiz sensibler geworden sind auf unser Agrarimportregime. Sie wissen sicher, dass dieses Agrarimportregime vom Gatt-Rat überprüft worden ist und dass diese Überprüfung an die zwei Jahre gedauert hat. Dies ist ein Zeichen dafür, dass es nicht eine reine Routineprüfung war, sondern dass das ganze Problem als relativ ernst betrachtet werden muss. Die Fachleute sagen uns, dass die Gefahr von Retorsionen nicht ausgeschlossen werden kann. Das ist etwas beunruhigend, weil solche Retorsionen natürlich Gebiete betreffen können, die für uns recht schmerzhaft sind. Dieses Retorsionsrisiko würde natürlich letztlich auch unsere Landwirtschaft treffen, denn unsere Exportindustrie ist massgeblich an der Schaffung jenes Wohlstandes beteiligt, der wiederum die Finanzierung unserer Landwirtschaftspolitik überhaupt erlaubt. Die Landwirtschaftspolitik wird deshalb nicht ganz ohne Rücksicht auf diese Zusammenhänge gestaltet werden können. Noch ist die Lage unter Kontrolle, aber wir müssen schauen, dass dies so bleibt, und es ist zu hoffen, dass das gegenseitige Verständnis der Interessierten in dieser Frage wächst und dass dies zu tauglichen Lösungen führt.

Herr Hösli hat hier das Problem des Dollarkurses aufgeworfen. Er hat bemängelt, dass im Bericht zu wenig von diesen Dollarkursgefahren die Rede gewesen sei. Er hat empfohlen, dass mit der Nationalbank eingehende Gespräche über dieses Problem geführt werden sollten. Auch Herr Allenspach hat das Problem des Dollarkurses aufgegriffen. Herr Hösli hat im Grunde sicherlich recht, trotzdem muss man das ganze Problem wohl etwas differenzierter betrachten. Bisher hat die befürchtete Exportoffensive von den USA

aus nicht stattgefunden, obschon sie das vom Dollarkurs her hätten tun können; das hat in den USA wahrscheinlich auch strukturelle Gründe. Jetzt aber beginnen sich doch auch in den Auftragsbüchern vieler Firmen Spuren des Dollarzerfalls abzuzeichnen, und man muss davon ausgehen, dass die Lage sicher nicht einfacher geworden ist. Trotzdem ist die Situation mit der Situation von 1978 und 1979 nicht vergleichbar, denn man darf nicht einfach die nominellen Dollarkurse vergleichen, sondern man muss die Realwerte vergleichen, die sich aus den unterschiedlichen Inflationen in den beiden Wirtschaftsräumen ergeben. Und wenn wir den Dollar heute zu Realwerten vergleichen würden, dann würde der Dollarkurs 1978/79 heute einem Dollarkurs von 1.20 Franken entsprechen. Er liegt aber über 1.50 Franken, d. h. die reale Situation ist nicht so dramatisch wie sie aussieht, wenn man nur nominell vergleicht. Zudem muss man sehen, dass unsere Wirtschaft natürlich im Moment in bezug auf andere Währungsräume einen nicht ungünstigen Kurs hat, vor allem auf den wichtigen D-Mark-Raum. Natürlich gibt es auch über die D-Mark vielleicht ein indirektes Dollarproblem, nachdem die Bundesrepublik Deutschland selber wohl vom Dollarraum eher abhängiger ist als wir. Man hört ja bei diesem Problem immer nur von den Klagen jener, die von diesem Dollarkurs negativ betroffen werden. Jene, die davon profitieren, pflegen das weniger an die grosse Glocke zu hängen. Man muss aber sehen, dass doch importierende Branchen davon profitieren und damit teilweise auch unsere Volkswirtschaft. Man muss auch berücksichtigen, dass gewisse Exportfirmen Vorprodukte in Dollar kaufen, was den Dollareffekt wieder etwas mildert.

Herr Hösli hat ein wenig in Richtung eines Eingreifens der Notenbank gesprochen. Man muss aber sehen, dass dieses Eingreifen nicht ganz ungefährlich ist. Wir haben frühere massive Eingriffe der Notenbanken immer mit späteren Inflationsschüben bezahlt und damit sozusagen den Teufel mit dem Beelzebub ausgetrieben. Wir müssen auch erkennen, dass der Einfluss der Schweiz allein relativ begrenzt ist. Wir müssen hoffen, dass die etwas zaghafte internationalen Anstrengungen zur Bremsung des Absinkens des Dollarkurses doch Früchte tragen werden und ein weiteres Absinken verhindern können, denn dies könnte tatsächlich ernsthafte Konsequenzen für unsere Wirtschaft haben.

Herr Butty hat hier nochmals vom Verhältnis der Schweiz zur EG gesprochen. Dies werden wir zur gegebenen Zeit vertieft anhand des bundesrätlichen Berichtes besprechen können. Ich habe dazu vor der Debatte hier einige Bemerkungen gemacht. Er hat auch auf die Umfragen hingewiesen, die erstaunlich viele Stimmen für den Beitritt, vor allem in der Westschweiz ergeben haben – auch der Kommissionspräsident hat darauf hingewiesen. Ich glaube, dass man solche Umfragen sehr relativieren muss, da kein vertiefter Meinungsbildungsprozess vorangegangen ist. In einem Abstimmungskampf würde wahrscheinlich das Verhältnis der Stimmen wesentlich anders aussehen – wie das übrigens häufig der Fall ist –; und die Uno-Abstimmung war ein Vorgeschmack einer solchen hypothetischen Abstimmung. Interessant ist aber doch, dass in dieser Sache – Herr Eisenring hat das angesprochen – zwischen der Westschweiz und der deutschen Schweiz ein gewisser Graben besteht, indem in der Westschweiz das Verhältnis zur EG als emotional viel grösseres Problem empfunden wird als in der deutschen Schweiz. Als Deutschschweizer ist man ob dieser Tatsache eigentlich etwas überrascht, weil normalerweise gerade in der welschen Schweiz die föderalistischen Reflexe wesentlich ausgeprägter sind als in der deutschen Schweiz. Und gerade der Föderalismus würde bei einem allfälligen Beitritt zur EG wesentlich stärker getroffen, als es beispielsweise bei der Uno der Fall gewesen wäre.

Herr Müller-Aargau hat hier mit einer leichten Bitterkeit festgestellt, die wahre Aussenpolitik der Schweiz sei eigentlich nur die Aussenwirtschaftspolitik. Es ist sicher so, dass die wirtschaftliche Leistungsfähigkeit vielleicht nicht das einzige, aber doch das wichtigste Element für unser weltpolitisches Gewicht ist. Ich kann aber Herrn Müller beruhigen.

In der Kommission blieb unwidersprochen, dass wir auch in der Europa-Politik Beiträge leisten sollten, die nicht nur in Franken und Rappen zu unseren Gunsten gemessen werden können. Europa-Politik muss mehr sein als reine Aussenhandelspolitik, und dasselbe gilt für die Aussenpolitik generell.

Herr Pini hat hier das Verhältnis EG-Schweiz angesprochen, über das wir später diskutieren können. Er hat auch die Frage nach dem Gewicht der EFTA gestellt – Herr Eisenring hat in dieselbe Kerbe gehauen. Dieses Problem wurde in der Wirtschaftskommission eingehend ausgeleuchtet. Die EFTA ist einerseits durch den Austritt Portugals nochmals kleiner, aber andererseits ist sie dadurch homogener geworden. Der quantitative Verlust könnte also durch den qualitativen Gewinn (höhere Homogenität) aufgewogen werden. Es stellt sich die bange Frage, ob die EFTA in Zukunft noch kleiner werden wird. In verschiedenen Ländern – man hat das von Schweden und Oesterreich gehört – werden Ueberlegungen in dieser Richtung angestellt. Es scheint aber realpolitisch derzeit doch eher unwahrscheinlich, dass in absehbarer Zeit weitere Austritte zu erwarten sind.

Man gewinnt den Eindruck, dass die aufkeimende Dynamik der EG die EFTA etwas geweckt hat. Die EFTA soll und kann aktiviert werden. Sie ist als Partner der EG als Abnehmer von Produkten nach wie vor sehr bedeutsam. In vielen Fällen ist ein gemeinsames Vorgehen der EFTA-Länder gegenüber der EG auch wünschbar. Wir dürfen aber nicht übersehen, dass beispielsweise unser Land der EG eher näher steht als die meisten EFTA-Länder und dass es neben Aktivitäten im Rahmen der EFTA immer auch direkte Verhandlungen zwischen der Schweiz und der EG wird geben müssen. Wir müssen also hier in gewisser Weise unsere pragmatische Zweigleispolitik weiterführen und je nach Problem entweder im Rahmen der EFTA vorgehen oder direkt mit der EG verhandeln.

Herr Eisenring hat hier noch die Probleme der ERG angesprochen. Ich würde meinen, dass man dieses Problem vertieft im Zusammenhang mit der Motion Renschler und der Interpellation von Frau Uchtenhagen behandeln sollte.

Biel: Wir haben seit einigen Jahren ein fortschrittliches Tierschutzgesetz, wenigstens heisst es so. Unter dem Tierschutzgesetz haben natürlich auch Raubtiere eine Daseinsberechtigung. «Il contadino Valentino» aus dem Malcantone hat sich ja seinerzeit besonders stark gemacht für das Tierschutzgesetz. Und da er mich nun unter die Spezies der Raubtiere eingereiht hat, habe ich natürlich auch einen gewissen Anspruch auf Ihren Schutz und Ihr Verständnis. Er hat allerdings einen Fehler gemacht. Ein Raubtier – so habe ich mich bei unserer veterinärmedizinisch kundigen Kollegin aus der Ostschweiz erkundigt – mordet ja nur zur Subsistenzhaltung, und das sollte legitim sein. Er hat mir allerdings etwas anderes vorgehalten, aber mit den Farben hat er ja immer Pech. Er meint, er sei grün, redet rot (Blut, blutrünstig und so weiter, wie er gesagt hat) und im Prinzip ist er schwarz. Das darf man jetzt nach dem Urteil eines berühmten Obergerichtes in der Schweiz wieder sagen. Das einmal zu der Tierschutzseite. Auch das Raubtier hat also Anspruch, gehört zu werden.

Zweitens: Wie ist es nun mit unseren Verhältnissen? Wir haben ein Landwirtschaftsgesetz, das an sich klare Grundsätze hat. Aber genau in dem Bereich, den ich angesprochen habe, hat der hohe Bundesrat sehr viel mehr getan. Er hat klare Zahlen genannt – ich denke an die Schlachtviehordnung: Inlandanteil Rindvieh 85 bis 90 Prozent, Kalb 95 Prozent, Schwein 95 Prozent. Wir sind überall darüber. Also war doch mein Vorwurf richtig, dass man einiges seitens der Betroffenen dazu beigetragen hat, hier Verhältnisse zu schaffen, die uns Probleme geben. Das wollte ich noch festhalten.

Wenn wir also hier fordern, dass ein Minimum an Import eingehalten wird, möchten wir ja nichts anderes, als dass die Vorschriften, die der Bundesrat erlassen hat, eingehalten werden. Das hängt eng zusammen mit unserer Aussenwirt-

chaftspolitik. Ich danke Ihnen auch für das Verständnis für diese Seite.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Après ce parcours zoologique fort intéressant, Monsieur Biel, j'en viens à l'objet principal de nos réflexions et à ce souci fondamental que nous devons garder pendant la totalité de ces débats, à savoir l'importance significative que revêtent pour la Suisse les fluctuations de l'économie mondiale et de la qualité de nos accords économiques extérieurs bilatéraux et multilatéraux. Lorsque sur deux francs gagnés, le premier l'est au titre du commerce extérieur, il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur ces rapports extrêmement étroits et très divers. Or, cette économie mondiale à laquelle nous sommes si profondément liés, a été apaisée en 1986 par la maîtrise de l'inflation, par les bas prix du pétrole – du moins est-ce le point de vue des pays consommateurs. Mais, en revanche, elle a été perturbée, dans le même temps, par une nouvelle chute du dollar, par les graves difficultés économiques et financières des Etats-Unis et leurs répercussions sur l'ensemble du monde, par une montée préoccupante des protectionnismes, de ces protectionnismes qui ont ruiné l'économie mondiale entre les deux guerres et dont nous pouvions espérer qu'ils seraient définitivement éliminés et qui, au contraire, réapparaissent avec une certaine virulence.

Face à cette situation, la Suisse a mieux que résisté, grâce à la capacité de ses entreprises en savoir-faire et aux investissements d'équipements, aspect des choses souvent méconnu, mais qui est considérable dans notre pays (quatre fois plus importants qu'en République fédérale d'Allemagne par exemple). La Suisse a fait mieux que résister, grâce ensuite à la continuité et à la stabilité de sa politique économique intérieure et sociale, grâce enfin à l'excellente formation professionnelle de tous ses agents de production et à leur ferme volonté d'engagement sur des marchés difficiles. Toutefois, nous aurions tort de nous pencher avec satisfaction sur notre passé seulement et de nous livrer uniquement à la lecture du bulletin de santé que l'OCDE nous décerne dans son rapport annuel, car la contemplation rétrospective ne nous est d'aucun secours. C'est vers l'avant qu'il faut aller, c'est vers le futur que nous devons nous tourner. Compte tenu de la formidable évolution de l'économie mondiale, compte tenu de la rapidité de cette évolution, il est indispensable que nous restions combatifs et compétitifs. Cela signifie, en particulier, que les certificats d'excellence étant distribués, nous avons deux défis à relever en matière d'économie extérieure. C'est tout d'abord le défi des Communautés, le défi économique de l'Europe engendré par la nouvelle dynamique qu'a acquise la Communauté et par le mouvement accéléré que prend, en relation avec cette dynamique, l'Association européenne de libre-échange dont nous faisons partie. C'est aussi l'extraordinaire défi du GATT, de ce cycle très ambitieux, lancé avec succès en Uruguay à fin septembre de l'année dernière, très heureusement commencé quant à la détermination des méthodes, mais pour lequel l'essentiel reste à faire, c'est-à-dire la substance même des matières.

Face à ces deux défis, les impératifs, pour ce qui nous concerne, sont au moins au nombre de trois. Il s'agit de nous ouvrir au monde et à l'Europe économique. Tout repli sur nous-mêmes est une condamnation à terme de notre économie. Nous n'avons pas le choix, nous devons négocier notre statut économique à l'extérieur, il faut le faire bien et amplement et nous en avons les moyens car la carte économique que nous avons à jouer est une carte de bonne qualité. Nous sommes un partenaire dont l'importance et la signification sont reconnues et l'on a trop tendance à l'oublier. Je lis trop souvent des commentaires désespérés sur cette «pauvre petite Suisse» qui va être mangée à la sauce des Grands et qui, en réalité, en matière économique, a une carte exceptionnelle à jouer. Encore faut-il qu'elle en ait la volonté. Le deuxième maître mot auquel nous devons être attentifs dans toute cette démarche consiste à respecter les spécificités suisses tout à fait légitimes. C'est notre ordre

démocratique intérieur, ce sont les caractéristiques qui nous sont propres, les exigences de la démocratie directe et du fédéralisme, c'est notre statut de neutralité aussi. Il n'est pas question d'entamer ces principes. En revanche, que l'on ne passe pas des particularités et de leur nécessaire défense aux particularismes qui, eux, sont infondés et qui nous conduisent à des positions de repli sur nous-mêmes, parfaitement contraires aux intérêts de notre économie, de notre développement et de notre pays tout entier.

Enfin, j'aimerais souligner que dans tous les actes de coopération économique, dans tous les accords multilatéraux ou bilatéraux que nous avons à passer ou que nous avons déjà passés sur l'importance grandissante que prennent les domaines de la recherche et des programmes de développement technologique, on trouve assurément là un des terrains les plus fertiles que nous devions explorer, davantage encore que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant. La réponse pour la vitalité de l'économie de demain, la nôtre en particulier, tient largement dans la capacité d'investissement et d'imagination que nous aurons dans ces domaines. Ces quelques principes et ces quelques directions étant tracés, je vais essayer de nouer en gerbe le débat riche et abondant que nous avons entendu ce matin. Plutôt que de répondre à la suite aux questions, je les grouperai autour de quatre sujets principaux. C'est tout d'abord la situation économique en Europe, c'est ensuite le cycle de négociations du GATT et les problèmes de l'agriculture qui y sont liés, c'est en troisième lieu les problèmes internes et sectoriels suisses, enfin ce sont les questions liées au développement.

Premier thème: l'économie européenne. MM. Eisenring, Pini, Revaclier et Butty l'ont abordé tout à l'heure.

Je me réjouis tout d'abord que votre commission des affaires économiques extérieures ait déposé ce postulat que j'appelais de mes vœux et qui nous permettra, dans une année peut-être, de présenter un document complet faisant le point de la situation sur ces problèmes européens et je vous assure que chaque jour que Dieu fait nous apporte son actualité nouvelle et ses orientations supplémentaires. Il sera nécessaire de donner à notre réflexion un cadre naturellement plus large que celui de la discussion du rapport annuel que nous vous présentons aujourd'hui car il y a de l'information publique et il est bien clair – on l'a souligné abondamment et à juste titre en séance de commission – que cette information publique en la matière est indispensable.

Je voudrais, pour aborder cette question assez rapidement, rappeler en premier lieu qu'il n'est pas question, pour la Suisse, d'adhérer à la Communauté. Je ne dis pas que cette position est figée une fois pour toutes jusqu'à la consommation des siècles. Je dis qu'à l'heure actuelle il n'est pas question d'adhérer, à court terme et à moyen terme, à la Communauté, afin de préserver ces particularités tout à fait fondamentales auxquelles l'existence même de notre Etat et de ses structures est liée. Mais il faut dès lors que nous proclamions cela, il faut que nous sachions que cette non-adhésion a son prix, que ce prix est élevé et que nous devons être prêts à le payer.

En deuxième lieu, j'aimerais déclarer que l'idée non pas d'une adhésion mais d'une association à la Communauté, telle que le permettrait apparemment l'article 238 du Traité de Rome, ne peut pas non plus être retenue. En effet, elle n'apporterait aucun des avantages qu'offre l'adhésion, c'est-à-dire la participation formelle au processus de décision de la Communauté, tout en présentant une série d'inconvénients, notamment l'impossibilité pour nous de conserver notre statut à l'intérieur de l'AELE. A ce titre, cette solution esquissée doit être considérée comme purement théorique.

Le modèle de coopération de 1972 a fait ses preuves. Il reste valable, mais nous devons – et cela répond à la question que posait M. Biel et à laquelle je reviendrai tout à l'heure – l'améliorer, l'étendre, l'intensifier et notamment faire valoir nos propres idées suffisamment tôt, plus tôt que nous ne le faisons actuellement. Sans doute y a-t-il là une vitesse supé-

rieure à engager dans nos rapports, une occupation constante du terrain à assurer.

L'AELE, certes, a perdu de sa substance. Elle réunit aujourd'hui six Etats, 30 millions non pas de consommateurs mais de citoyens-consommateurs, face à 320 millions et à 12 Etats constituant la Communauté. Ce serait prématuré et ce serait tout à fait contraire au fait de déclarer cette AELE superflue, sinon moribonde. Pas du tout. L'AELE a précisément, face à la dynamique qu'acquiert la Communauté, bien plus qu'un sursaut à avoir. Elle a à prolonger et à amplifier cette opération du libre-échange qui est indispensable pour nous qui en faisons partie, pour la liaison d'accords multilatéraux avec la Communauté. Je suis convaincu après le contact que nous avons pu nouer dans ces premières semaines de l'année avec nos homologues des cinq autres membres de l'Association européenne de libre-échange, que telle est bien leur volonté. Telle est bien la volonté que nous pourrions afficher notamment à la réunion ministérielle de l'AELE du mois de mai à Interlaken.

Enfin, j'aimerais insister sur l'importance et la signification que détiennent dans ce processus de constants rapprochements économiques de notre pays, de l'AELE et de la Communauté, les comités parlementaires, les milieux économiques et syndicaux. Toute cette coopération active qui nous est apportée est extrêmement nécessaire à l'appui de la négociation, à l'appui de la coopération économique. A cet égard, Monsieur Butty, en ce qui concerne le Conseil de l'Europe, si ses préoccupations se situent ailleurs que sur le seul terrain économique et si de surcroît, vous le savez par expérience personnelle, la dualité entre les membres de la Communauté et les non-membres de la Communauté rend parfois le dialogue intérieur difficile, au moins ce Conseil de l'Europe existe-t-il et constitue-t-il en dehors des associations économiques strictement délimitées, ce grand Parlement de la grande Europe, en marge duquel il est tout à fait exclu d'édifier la plus raffinée ou la plus élémentaire des constructions économiques. Je vois dans la présence de la Suisse, certes tardive puisqu'elle date de 1963, mais active au Conseil de l'Europe, une contribution supplémentaire à cette nécessaire ouverture.

Je pense que la possibilité de plaider avec éloquence notre dossier auprès des Communautés et de nouer avec elles des accords économiques est fonction de la qualité de notre économie mais aussi et surtout de notre volonté d'ouverture à ces désirs de coopération, de plus en plus exprimés par la Communauté elle-même et auxquels nous devons être attentifs. Nous devons être capables d'y répondre plus rapidement et mieux certainement que nous ne l'avons fait au temps de la période plus calme du processus d'intégration économique. Et là encore, la présence des représentants de la Communauté à tous les axes importants de l'AELE est pour nous un gage du maintien de ce dialogue et de ce contact d'ouverture entre la grande et la petite Europe économique.

Dire, Monsieur Revaclier, que comme l'a prétendu le vice-président du gouvernement luxembourgeois, cela n'appellera pas une fois ou l'autre de la part de la Communauté une contribution de solidarité émanant de la Suisse, n'est pas une opinion à exclure. Néanmoins, jamais jusqu'à maintenant, ni dans les pourparlers antérieurs ni dans les pourparlers engagés actuellement, cela n'a fait l'objet d'une exigence, d'une condition officielle et péremptoire de la part de la Communauté. Telle est la situation claire et nette d'aujourd'hui. Je ne me perdrai pas en conjectures quant à savoir si, elle aussi, est éternelle, et s'il ne faudra pas une fois introduire cette dimension nouvelle dans les négociations que nous entretenons avec la Communauté.

Créer un espace économique européen, homogène et dynamique: nous ne considérons pas, Monsieur Butty, que ce soit là une proclamation rhétorique, un argument destiné à des Européens convaincus. Nous considérons que les mots ont leur poids et que telle est bien la conquête que nous devons accomplir. Est-ce qu'elle s'accomplira dans les délais très optimistes que la Communauté a fixés? Je pense qu'on peut en douter, il y aura ici ou là quelques retards,

mais elle s'accomplira. Ce qui est patent dans l'histoire des Communautés, c'est que, parfois, on est arrivé à chef plus tard qu'on ne l'avait prévu, mais on n'a jamais régressé, on n'a jamais connu, comme dans le commerce mondial ou dans l'économie mondiale, ces retours de flamme. On a toujours maintenu le niveau et l'on a progressé, parfois très rapidement – c'est le cas actuellement – d'autres fois très lentement. Je reste convaincu que l'acquisition de cet espace économique européen, homogène et dynamique, se fera.

Ensuite – et c'est ce caractère de nouveauté qu'appelait de ses vœux M. Pini, conseiller national – je dois insister sur le fait que la coopération scientifique et technologique avec la Communauté et, en général, en Europe devient un des créneaux que nous devons dorénavant occuper en priorité. A cet égard, je ne dirai jamais assez les mérites du système EUREKA, non seulement parce que la Suisse s'y associe à part entière et qu'elle donne ainsi la preuve par l'acte de sa volonté décisive, de son imagination, de son engagement public et privé, mais encore parce que toute l'aventure EUREKA, au-delà du but même qu'elle vise, permet une organisation dépassant les seules structures de la Communauté d'une part, de l'AELE d'autre part, elle «trans-substantie» en quelque sorte ces structures pour créer un vaste directoire où se rencontrent à part entière les Etats participant à EUREKA dans une dynamique et une volonté de découverte qui sont tout à fait remarquables. C'est dans ce domaine que nous devons généraliser, que nous aurons à faire oeuvre novatrice, et c'est dans ce domaine que nous espérons que les Communautés pourront étendre aux pays de l'AELE et en tout cas au nôtre un certain nombre de domaines de recherche qui, actuellement, sont ébauchés et réservés aux membres de la Communauté. Si je dis que nous avons des espoirs dans cette direction, c'est que j'ai de bonnes raisons de croire que ces espoirs existent. Je ne suis pas en mesure d'affirmer qu'ils seront concrétisés d'ici mai, pour la rencontre d'Interlaken, mais nous sommes sur une très bonne voie et il y a vraiment quelque chose de changé dans l'Europe actuelle.

Je voudrais insister également sur le fait qu'au-delà de l'importance que nous attribuons au bon fonctionnement de l'AELE il est clair que nous continuerons d'avoir aussi avec la Communauté toute une série de contacts bilatéraux qui, hors de la Communauté, impliquent uniquement la Suisse et que nous avons ainsi la possibilité de moduler l'intervention et la relation avec les Communautés de chacun des six membres de l'AELE, tant il est évident que les conditions économiques de chacun d'eux sont fort différentes de celles du voisin, que les conditions et les données de l'Islande ne sont pas celles de la Suisse. Ce processus d'association de la Suisse à l'intégration économique européenne est, je le répète, semé d'embûches. Le chemin devient plus difficile, il exige davantage d'engagement qu'auparavant, mais il n'est pas une voie en cul-de-sac, ce n'est pas une impasse, comme on le décrit de manière trop simpliste parfois. Il faut, et c'est essentiel, qu'il y ait à la base une volonté politique et une imagination politique décuplée pour parvenir à vaincre ces handicaps et ces inconvénients marquant notre chemin. MM. Biel, Grassi, Nussbaumer, Oehen, Eisenring et Berger ont parlé du GATT et de ses implications dans l'agriculture. On s'est demandé si la déclaration très ambitieuse de Punta del Este n'allait pas entraîner, par une libéralisation foudroyante du commerce international, le débâtement de nos systèmes agricoles, la négation de nos politiques agricoles intérieures, celle de la Suisse en particulier. Permettez-moi dès lors d'insister sur la grande valeur, mais aussi les limites, de la déclaration de Punta del Este. Elle parle, *expressis verbis*, d'une plus grande libéralisation que celle qui existe aujourd'hui, elle ne parle pas et n'a jamais parlé d'une libéralisation totale. Le Conseil fédéral est parfaitement conscient des spécificités liées à notre agriculture, du fait que la politique agricole, y compris son volet commercial, ne répond pas exclusivement à des considérations économiques mais, plus que tout autre secteur de la production, à des considérations d'ordre humain, politique ou

social. Cela non seulement en temps de crise ou de guerre, parce qu'on a parfois le sentiment qu'on limite à ces périodes sombres la véritable nécessité et l'efficacité de l'agriculture – ce qui est parfaitement faux et insuffisant – mais aussi en temps de paix comme actuellement. Ces spécificités doivent être prises en compte. Nous n'allons pas brader un certain nombre de principes fondamentaux que nous devons respecter, peu ou prou, et, permettez-moi de le dire, tous les Etats avec nous – qu'ils soient producteurs ou consommateurs de produits agricoles – mais ces considérations ne justifient nullement que nous ayons à cet égard un réflexe absolu et définitif d'une protection totale ou arbitraire.

S'il n'est pas question de trahir la politique agricole et la signification de cette politique dans notre économie, nous considérons en revanche qu'il n'est pas possible de distraire arbitrairement le volet agricole de la négociation du GATT. Si nous y prétendions, nous nous trouverions alors en situation de condamnés, cette fois-ci à juste titre, s'agissant des 13, 14 ou 15 autres domaines de la négociation du GATT et on pourrait vraiment juger très suspects les déclarations d'ouverture, de libre-échange que nous proclamons dans tous les secteurs économiques et que nous refuserions totalement, comme des sortes de tabous, dans le domaine agricole. Il faut donc entrer en négociation, mais pas n'importe comment, et c'est essentiellement ici que se jouera la partie, les impératifs agricoles nous étant connus et pouvant dans une certaine mesure être modulés, tout en étant, bien entendu, respectés. C'est sur la manière dont l'appareil nous liant au GATT évoluera dans cette prochaine négociation qu'il peut et qu'il doit y avoir discussion.

Je m'explique: notre adhésion provisoire, puis définitive au GATT s'est accompagnée d'un protocole sauvegardant l'agriculture. Nous affirmons qu'aucun préalable ne doit toucher ce protocole. En d'autres termes: nous ne prétendons pas que le protocole traversera intact toutes les négociations et que l'on ne peut pas le toucher; si telle était notre prétention, toute négociation serait bien mince, et la marge des discussions bien étroite. Mais en contrepartie, nous refuserions l'imposition d'un préalable par nos partenaires du type: «Nous nous mettrons à table avec vous (la Suisse) au moment seulement où vous aurez abandonné ce protocole». Pas du tout! Ce protocole existe. Les négociations pourront nous conduire à le maintenir intégralement, à l'amender, à l'abandonner totalement et à le remplacer par autre chose. Nous devons avoir la mobilité, la volonté de discuter le volet agricole dans le cadre du GATT, mais sachez bien que nous ferons cette négociation en étant profondément pénétrés de la légitimité d'une production et d'une présence agricoles dans notre pays. Nous pouvons d'autant plus le justifier que nous sommes dans ce domaine certainement beaucoup moins protectionnistes que certains de nos commentateurs veulent le faire croire. Le fait que, globalement, nous ne soyons approvisionnants qu'à 60 pour cents environ pour notre consommation de produits agricoles, doit fournir précisément les meilleures garanties quant à notre volonté et à notre bonne foi dans la négociation agricole.

Quelques questions spécifiques ont été posées à propos de l'agriculture. M. Nussbaumer craint que la libéralisation commerciale ne nous oblige à enfreindre des considérations fondamentales d'hygiène et de santé publiques. Ce n'est pas le cas. Je vous dis en toute clarté que ces remparts plus que jamais nécessaires dans le monde légèrement empoisonné où nous vivons seront strictement maintenus. Monsieur Nussbaumer, j'ai bien le sentiment que c'est un peu le contraire qui se passe actuellement, à savoir que l'on saisit le prétexte de la protection phytosanitaire, de la protection d'hygiène publique, pour introduire par la porte de service des prescriptions protectionnistes auxquelles on n'a pas le courage de donner leur nom. C'est plutôt ce mouvement qui se passe. Quant à nous, nous resterons absolus quant au respect de ce seuil d'exigences dans les domaines que vous avez situés.

M. Eisenring a fait une remarque pertinente concernant la

délimitation entre la production agricole traditionnelle et la production industrielle. Nous sommes conscients qu'il y a là un problème; il n'est d'ailleurs pas étranger aux crises et difficultés agricoles que connaissent tant et tant de pays producteurs, ainsi qu'un petit secteur connu également en Suisse.

M. Biel voit avec effroi un Conseil fédéral se ranger à des avis très protectionnistes qui se sont fait entendre ici ou là pour tenter d'enrayer par des moyens de protection à la frontière – qui seraient des moyens nouveaux – notamment les surplus de viande que l'on enregistre dans notre pays. Sur ce point, le Conseil fédéral ne s'est pas encore prononcé formellement. Il n'a par exemple pas encore publié la réponse qu'il doit à la motion Zumbühl au Conseil des Etats. Mais il tombe sous le sens – peut-être vais-je créer quelque inquiétude dans les milieux paysans – que l'extension dans l'ordonnance sur le bétail de boucherie, de domaines qui, aujourd'hui, ne sont absolument pas touchés (soit l'importation de volailles, de gibier, de poissons, de lapins), que l'inclusion de ces rubriques nouvelles dans ladite ordonnance se heurte manifestement à de grandes difficultés. A une difficulté formelle tout d'abord, à savoir que ce n'est pas une simple modification de l'ordonnance qui permettrait cette inclusion; il s'agirait de procéder à la modification de la loi sur l'agriculture. Je devine que vous prendriez une part particulièrement active aux débats sur cette révision de la loi, Monsieur Biel.

Il est manifeste que, sans parler des exigences de Punta del Este et des conséquences que comporte cette réunion, déjà notre protocole formel d'adhésion au GATT il y a plusieurs années ne permettait pas d'inclure, sans autre forme de procès, dans notre ordonnance, la protection à la frontière de tels produits. De surcroît, les poissons et les autres fruits de mer font partie des accords de libre-échange avec l'AELE et la CEE, en sorte qu'il est exclu de les soumettre soit à des redevances d'importation, soit à des restrictions quantitatives d'importation. Je dis alors – en étant conscient que je vais un peu plus vite que les violons – que le Conseil fédéral encore une fois n'a pas répondu formellement à ces questions; j'ose le dire parce que la simple consultation des textes nous montre qu'il n'y a pas d'espoir, de solution de ce côté-là, indépendamment de toutes les réflexions philosophiques sur le fait que cette extension signifierait une régression sur le terrain du libre-échangeisme dont nous nous réclamons.

En sorte que, lorsque, à l'occasion de la discussion que vous avez eue l'an dernier sur la loi sur l'agriculture, le chef du Département de l'économie publique, mon illustre prédécesseur, s'est exprimé sur ce point en fournissant des garanties, il ne faisait que reprendre le droit positif. Et je ne peux moi-même que reprendre le droit positif sans avoir besoin de beaucoup d'imagination pour croire que le Conseil fédéral répondra dans ce sens et qu'ainsi les tourments de M. Biel seront apaisés – pas tous, nous n'y arriverons jamais – mais une partie au moins! Voilà ce que je peux vous répondre sur ce point.

En troisième lieu, les politiques régionales ont été évidemment abordées et mises en cause. J'ai entendu MM. Grassi et de Chastonay, notamment, s'exprimer sur ce thème et évoquer les inquiétudes que leur inspire la vie de tel ou tel secteur économique. C'est parfaitement exact. Si la situation générale est bonne pour notre économie, si nous avons eu la possibilité de publier ce rapport solide ne faisant pas état d'une situation de crise générale, en revanche et particulièrement ces dernières semaines, quelques difficultés sectorielles sont apparues ou se sont confirmées et nous devons les suivre avec vigilance et chercher à les surmonter. Tout d'abord, dans les milieux de l'industrie horlogère, sont apparues, depuis le milieu de l'année dernière, des régressions imputables avant tout aux difficultés économiques affrontées sur le plan mondial par certains pays acheteurs importants, par exemple les pays membres de l'OPEP et également à l'appréciation du franc par rapport au dollar. Que les entreprises horlogères du Jura aient été confrontées à une crise structurelle, que certaines entreprises d'autres

cantons de l'arc jurassien aient déjà connu ou puissent éventuellement connaître, dans le secteur horloger ou dans le secteur para-horloger, des difficultés dans les temps qui viennent, nous devons le reconnaître et l'apprécier. C'est la raison pour laquelle l'appareil qui s'était quelque peu démobilité du côté de l'Office fédéral des industries, des arts et métiers et du travail est mobilisé de nouveau. Le contact avec les gouvernements des cantons horlogers est intensifié afin que nous observions, d'une manière permanente, l'évolution de la situation et que nous puissions, dans une certaine mesure, agir.

Il en va de même du secteur de l'acier. Si M. Grassi a présenté le cas particulier de son canton, nous pouvons situer également d'autres cas problématiques dans la sidérurgie et l'industrie de l'acier suisse. Nous nous rendons bien compte qu'en cette matière, les exigences de la restructuration, les évolutions rapides de la demande industrielle placent ces entreprises dans des situations difficiles.

Mais ce qui me paraît essentiel, tant pour le cas de l'horlogerie que pour celui de l'acier, c'est de ne pas mettre en cause seulement ou trop les accords économiques extérieurs qui nous lient multilatéralement ou bilatéralement. En réalité, dans l'un comme dans l'autre des cas, si «par miracle» des barrières protectionnistes absolues s'érigeaient à nos frontières, ce que nous ne souhaitons pas, les problèmes ne seraient pas résolus pour autant car ils tiennent, pour une part importante, à bien autre chose qu'à l'ouverture de nos frontières. Ils tiennent à la substance même de ces industries et à l'évolution technologique observée dans ces entreprises. Pour ne prendre que le cas de l'acier, si je rappelle que dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier, il y avait, il y a quelques années encore, un surplus de plus de 50 millions de tonnes annuel qui n'a été ramené qu'au niveau de 20 millions de tonnes, cela montre qu'il y a encore beaucoup d'acier «sur la planche» et qu'il y a encore beaucoup de difficultés fondamentales et structurelles à maîtriser. Je ne pense pas que cela puisse se faire sans un certain nombre de douloureux ajustements. A nous, dans notre responsabilité solidaire, d'en prendre acte et d'en être informés non pas pour perpétuer des solutions artificielles anti-économiques mais pour prendre les précautions et les mesures de flanquement qui rendent ces opérations de recalibrage industriel aussi acceptables que possible et aussi positives pour d'autres secteurs. Le Conseil fédéral, Monsieur Grassi, s'en préoccupe et, dans ce domaine aussi, en liaison avec le gouvernement de votre canton.

M. Allenspach a évoqué le cas particulier et pendable de la montée des mesures protectionnistes des Etats-Unis dans le domaine des machines et les effets que celles-ci entraînent sur notre industrie. Ces effets sont préoccupants et la Suisse est intervenue, non seulement immédiatement, Monsieur Allenspach, mais avec la plus grande vigueur auprès du gouvernement des Etats-Unis, afin de démontrer combien cela était fondamentalement contraire à l'esprit général que nous essayons de développer et que les Etats-Unis, qui se disent être les leaders de ce mouvement, ne sauraient violer par des attitudes isolées et protectionnistes aussi incompatibles avec la démarche générale les engagements pris en toute bonne foi.

Enfin, en ce qui concerne la garantie des risques à l'exportation, je rappellerai que M. Eisenring a bien fait d'en parler, nous en reparlerons encore ici assurément et cette année encore, mais j'aimerais dire qu'elle n'est pas un instrument de notre politique structurelle. La justification pour l'octroi d'une garantie reste dans l'appréciation des risques liés aux exportations elles-mêmes et il n'y a aucun favoritisme en ce domaine en faveur d'une ou d'une autre entreprise. La garantie des risques à l'exportation n'est pas non plus un oreiller de paresse en ce sens qu'elle n'est déclenchée qu'au moment où la demande est faite par une entreprise, ce qui signifie très clairement que cette entreprise a eu préalablement l'audace de conquérir un marché, a eu la volonté de prospecter des marchés et l'a fait avec succès. Ainsi le moteur de tout développement économique garde-t-il sa

place et sa place n'est ni dans l'appareil de l'Etat, ni dans les institutions de la GRE qui doivent intervenir après que le mouvement décisif a été donné par l'entreprise elle-même. Les questions concernant nos relations avec les pays en développement – et ce sera le quatrième et dernier chapitre principal de mon commentaire et de ma réponse – se rapportent quasiment toutes, d'une manière directe ou indirecte, à la question de l'endettement et à celle du financement du développement. Cinq minutes avant de venir dans cette salle, je recevais encore, à la suite de mon collègue, le conseiller fédéral Stich, le ministre des finances du Brésil. La conversation que nous venons d'avoir confirme évidemment le sens de ses préoccupations et qui sont aussi nos très grandes préoccupations.

Nous devons bien reconnaître que cette question du surendettement influence l'économie mondiale interdépendante, qu'il s'agisse du système financier international, de l'échange mondial ou de la conjoncture même économique internationale. Le problème affecte tous les partenaires et sa solution, par conséquent, appelle un effort de tous, des pays endettés, des gouvernements créanciers, des banques commerciales, des institutions financières internationales.

Sur ce point, l'opinion de M. Herczog est vérifiée selon laquelle les mesures d'ajustement structurel, dans les pays en développement, ne sont pas suffisantes en elles-mêmes, même si elles constituent sans doute le préalable à toute solution du problème.

Pour que les mesures prises dans les pays en développement puissent avoir les effets souhaités, il faut que l'environnement économique international soit favorable et que ces pays aient un accès libre aux marchés industriels. M. Herczog l'a indiqué lui-même, nous ne pouvons nous soustraire aux transformations économiques internationales par le subventionnement de l'industrie nationale et en même temps exhorter les pays en développement à adapter leurs structures économiques à la compétitivité internationale de leur économie.

Notre politique commerciale est libre-échangiste et nous défendons le libre accès au marché international. Nous nous refusons à participer à la pratique des subventions des exportations par l'aide au développement. Comme M. Herczog l'a indiqué, la lutte pour augmenter la transparence et la discipline dans le domaine des financements liés a été difficile et n'est pas achevée. Nous assistons cependant, aujourd'hui, à un certain mouvement dans ce sens, et un accord à l'OCDE, sur une augmentation sensible de l'élément de libéralité des prêts concessionnels liés, est en vue; nous avons bon espoir de le mettre sous toit dans des délais utiles. La Suisse a joué et elle continue de jouer un rôle actif dans la lutte pour une plus grande discipline et une plus grande transparence dans les crédits liés.

Il est évident, M. Müller l'a relevé, que la croissance à long terme et non la gestion de la dette permettra seule de sortir du tunnel. La question concernant le désendettement, vous l'avez dit vous-mêmes, soulève des problèmes incommensurables. S'il y a eu l'année dernière une très légère amélioration apparente dans cette situation, nous ne sommes pas encore au bout de nos peines.

M. Seiler, quant à lui, a pris position sur la question des clauses sociales. La Suisse est tout à fait favorable au principe d'un revenu rémunérateur et équitable pour les producteurs des pays en développement, mais cet objectif ne peut être atteint que par un relèvement progressif de la productivité et par le maintien d'une politique économique qui ne provoque pas de distorsions des coûts. Ce raisonnement s'applique aussi pour la prise en considération des problèmes écologiques que vous avez contribué à soulever, de même que M. Oehen.

Je conclus le commentaire de ce rapport en rappelant que la Suisse doit préserver son originalité et ses spécificités, et qu'il faut savoir ce que cela représente pour nous. Or, nous devons le faire en toute conscience. Pour l'essentiel, cette préservation ne saurait faire de la Suisse une «île en splendide isolement» où l'on n'aurait rien à voir avec ce qui se

passe sur l'Océan qui, pourtant, nous concerne chaque année davantage.

Le président: La commission vous propose de prendre acte du présent rapport.

Angenommen – Adopté

Bundesbeschluss über die Genehmigung des Internationalen Kakao-Uebereinkommens von 1986
Arrêté fédéral approuvant l'Accord international de 1986 sur le cacao

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1 und 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule, art. 1 et 2

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes 87 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

Bundesbeschluss über die Genehmigung des Protokolls zur Verlängerung der Vereinbarung über den internationalen Handel mit Textilien
Arrêté fédéral approuvant le Protocole portant prorogation de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1 und 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule, art. 1 et 2

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes 88 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

Postulat der Kommission – Postulat de la commission

Wortlaut siehe vorne – Texte voir ci-devant

Le président: La commission a décidé de vous présenter le postulat dont le texte est intégré à son rapport. Le Conseil fédéral est disposé à accepter ce postulat.

Ueberwiesen – Transmis

Abschreibung – Classement

Le président: Le Conseil fédéral propose le classement du Postulat Hubacher (86.344, Relations avec la Communauté européenne).

Hubacher: Nachdem das Postulat der Kommission angenommen worden ist, schlage ich Ihnen vor, mein fast gleichlautendes Postulat nicht abzuschreiben. Soviel ich weiss, ist die Kommission damit einverstanden.

M. Gautier, rapporteur: J'essaierai d'être aussi court que M. Hubacher.

La commission n'a pas traité en lui-même le postulat de M. Hubacher. Ce postulat visant à peu près le même objectif que celui de la commission, je pense que nous pourrions le maintenir jusqu'à ce que soit publiée la réponse du Conseil fédéral au postulat de la commission.

Villiger, Berichterstatter: In der Kommission lag kein Antrag vor, das Postulat von Herrn Hubacher nicht abzuschreiben; deshalb haben wir dieser Abschreibung stillschweigend zugestimmt. Sie sehen, dass Herr Hubacher eine Auslegung der Probleme Schweiz-EG verlangt und dass er damit ein ähnliches Anliegen vertritt, wie das Postulat der Kommission. Die Fragen wird der Bundesrat natürlich in seinem Bericht noch viel detaillierter beantworten, als er es bei der Antwort zu diesem Postulat getan hat.

Es entbehrt deshalb nicht einer gewissen Logik, wenn das Postulat bis zur Vorlage dieses bundesrätlichen Berichts nicht abgeschrieben wird. Ich glaube deshalb, im Namen der Kommission sagen zu dürfen, dass die Kommission gegen die Aufrechterhaltung des Postulats nichts einzuwenden hat.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral avait imaginé que le postulat avait été traité. La réponse gouvernementale a été courte parce que nous avons répondu à M. Alder il y a peu de temps, sur les mêmes objets. Je ne suis pas pour entamer quelque guerre de procédure que ce soit. La question que vous avez posée est en grand développement, en constante évolution. Elle mérite donc une réponse beaucoup plus complète. Cela sera fait en réponse au postulat de la commission que le Conseil national vient d'accepter. Par conséquent, j'accepte très volontiers que votre postulat soit maintenu au générique et que nous puissions y donner suite dans le cadre de la réponse au postulat de la commission, soit en 1988. Il nous faut bien une année pour mettre sur pied ce beau document.

Le président: M. Hubacher, la commission et le représentant du Conseil fédéral sont d'avis de maintenir ce postulat.

Das Postulat bleibt aufrechterhalten
Le postulat est maintenu

Aussenwirtschaftspolitik 1986/2

Politique économique extérieure 1986/2

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	04
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	87.005
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.03.1987 - 16:00
Date	
Data	
Seite	85-91
Page	
Pagina	
Ref. No	20 015 146

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.